



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Extrait du registre des délibérations

Séance du 04 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-17

Objet : Autorisation de signature de l'avenant 10 à la concession de service public : Modification du pourcentage de refacturation des charges récupérables de la maintenance préventive de l'alarme anti intrusion du restaurant.

Rapporteur : M. Patrick Malavieille

Vu l'article 16.3.2 du contrat de Délégation de Service Public conclu avec la SAS PHOENIX portant sur les modes de calcul des diverses charges récupérables,

Considérant que le contrat de Délégation de Service Public conclu avec la SAS PHOENIX stipule que les frais de maintenance préventive de l'alarme anti-intrusion seront refacturés à raison de 25% de la facture globale adressée à l'EPCC par son prestataire à la charge du concessionnaire.

Considérant que le prestataire actuel de maintenance préventive de l'alarme anti-intrusion affiche sur sa facture globale une quote-part de 15% pour sa maintenance préventive concernant le restaurant,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un avenant au contrat de DSP afin de prendre en compte ces nouvelles répartitions et ce, y compris pour le calcul des charges récupérables 2024,

Considérant que la régularisation des montants 2024 sera effectuée sur le calcul des charges récupérables de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve les termes du projet d'avenant N°10 à la concession de service public,
- ✓ Autorise le Directeur Général de l'EPCC Pont du Gard à signer et à mettre en œuvre ledit avenant.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Favaron ; M. Scorsone, M. Pissas, M. Bouget, M. Blanc, Mme Dherbecourt, M. Paoletti, Mme Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, M. Mercier, Mme. Harnequaux, Mme Bouras, Mme Clement,

Étaient absents :

M. Verdier, Mme Couvreur, M. Gibelin, Mme Fortunat-Deschamps, M. De Kermel Mme Noguier

Avait donné procuration :

M. Nicolas procuration à M. Malavieille, M. Vallespi à Mme Dherbecourt

Fait à Vers, le 04 avril 2025

Le Président,
M. Patrick Malavieille

